

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du lundi 01 juillet 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le 01 juillet deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 26 juin 2024

Membres qui ont pris part aux délibérations : 10 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, José GOUVEIA, ,

Procurations : Marie-Rose MIRABEL donne pouvoir à C GENOVESIO, Sylvie POMIER donne pouvoir à MC MOURLEAU

Excusés : Julien COYART, Alain MALGOUYRES, Laurent NORMANDIN-VARENNE

Secrétaire de séance : Marie Claire MOURLEAU

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les commerces itinérants**
- ✓ **Validation du tableau des effectif 2024**

- ✓ **Questions diverses**

1. Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les commerces itinérants

Madame le Maire propose aux élus de prendre une délibération à compter de ce jour, pour fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces itinérants souhaitant bénéficier d'un stationnement sur le domaine public de la commune. Un forfait de 5€ par emplacement et par jour sera appliqué aux commerçants et artisans pratiquant sur la commune une activité rémunérée

Les élus sont tous favorables

Cette redevance sera appliquée à compter du 1^{er} juillet

2. Validation du tableau des effectifs 2024

Madame le maire présente le tableau des effectifs de la mairie au 1^{er} juillet

SERVICE ADMINISTRATIF

Secrétaire de Mairie 32h00	1 Poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe	cat C à
-------------------------------	---	---------

SERVICE ANIMATION

Agent d'animation 35h00	1 Poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe	cat C à
----------------------------	---	---------

SERVICE TECHNIQUE

Agent technique 35h00	1 Poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe	cat C à
--------------------------	--	---------

Agent d'entretien 24h30	1 Poste d'adjoint technique principal de 2ème classe	cat C à
----------------------------	--	---------

Agent d'entretien 21h00	1 Poste d'Adjoint technique	cat C à
----------------------------	-----------------------------	---------

Agent de restauration 26h15	1 Poste d'Adjoint technique	cat C à
--------------------------------	-----------------------------	---------

Agent d'entretien 19h15	1 Poste d'Adjoint technique	cat C à
----------------------------	-----------------------------	---------

Madame le Maire précise que les heures supplémentaires effectuées par les agents au-delà de leur contrat et jusqu'à 35h sont rémunérées en heures complémentaires payées au même tarif horaire

A la rentrée de septembre 2024, aucun changement n'est prévu en termes d'organisation, les contrats et les temps de travail restent identiques. Cependant la délibération doit être refaite tous les ans.

3. Questions Diverses

A/ Demande inscription enfant hors commune St Ferréol

Les parents d'une élève du RPI domiciliée sur Saint Robert, souhaiterait mettre leur enfant au centre aéré de St Ferréol.

La commune St Robert n'ayant pas de convention avec ce Centre Aéré, et cette enfant étant scolarisé à St Caprais, les parents ont sollicité Mme Le Maire

Les élus ne sont pas favorables à cette demande car le cout de participation de la commune est très élevé et reste réservé aux seules familles domiciliées sur la commune.

B/ Inauguration rue de l'Eglise

Prévue le dimanche 15 septembre à 11h.

Même traiteur que pour les vœux

C/ Retour Commissions RPI

La commission RPI réunissant les représentants des mairies de St Caprais et de Sauvagnas s'est réunie la semaine dernière.

3 points étaient à l'ordre du jour :

- **Participation financière de Sauvagnas pour les élèves de maternelle** (nombre d'élèves concernés et actualisation annuelle du cout selon convention RPI). : les 2 communes étaient d'accord sur ces 2 points

- **Augmentation de la participation des grandes sections suite demande de la directrice de Saint Caprais :**

A la rentrée 2024/2025, les élèves scolarisés à St Caprais seront répartis en trois classes : PS/MS, MS/GS et CP/CE1.

Dans la classe de MS/GS l'accompagnement de l'ATSEM n'est prévu que le matin.

La directrice de l'école de Saint Caprais souhaiterait qu'une ATSEM soit présente également l'après-midi compte tenu du fait que cette classe comporte cette année des MS contrairement à l'année précédente.

Madame le Maire expose les différents calculs de surcout que représente cette augmentation pour la commune de Saint Caprais, simulation réalisée grâce au simulateur de paye du CDG47.

L'augmentation de la quotité horaire pour 1 h par jour de classe engendre un surcout annuel de 5110 €, pour deux heures par jour de 7897€. (Salaire brut chargé)

La commune de SAINT CAPRAIS exclut la solution des deux heures quotidiennes trop couteuse. Elle propose d'augmenter le temps de travail d'une heure de 15h30 à 16h30 et demande à la commune de Sauvagnas une participation financière qui consiste à faire payer les GS au même tarif que les MS.

Ce sujet doit être évoqué lors du prochain conseil municipal de Sauvagnas.

Madame le Maire demande aux élus de St Caprais comment ils envisagent cette prochaine rentrée :

Les élus sont bien conscients que les enfants de MS ont 4 ans et ont encore besoin d'un accompagnement, mais compte tenu du cout et de l'effectif peu élevé dans cette classe, les élus sont d'accord pour prévoir une ATSEM 1 h supplémentaire l'après-midi jusqu'aux vacances de Noel, date à laquelle un nouveau point sera fait avec les maitresses.

Ils souhaitent que la commune de Sauvagnas participe aux frais de cette Atsem, mais si ce n'est pas le cas, la charge supplémentaire sera prise en charge en totalité par Saint Caprais jusqu'à Noël.

- **Demande de prise en charge partielle des maternelles hors commune**

Dans un souci constant de pérennisation des effectifs pour maintenir les cinq classes et l'objectif fixe de 100 élèves souhaités par l'éducation nationale, la commune de St Caprais a été amenée à prendre la décision d'accepter des enfants hors commune sans dédommagement de la commune de résidence de l'enfant.

Madame Genovésio a demandé à la commune de Sauvagnas de participer aux frais de scolarité de ces enfants à part égale

Ce sujet doit être évoqué lors du prochain conseil municipal de Sauvagnas.

D/ Retour subventions

Madame le Maire informe les élus qu'elle a obtenu un retour favorable aux demandes de subventions

- ✓ 40% de DETR pour les routes de la Courte et de Sauvagnas
- ✓ Amende de police pour le monument aux morts

- **Travaux toiture du presbytère**

Ces travaux débuteront début septembre si le temps le permet

- **Route du plateau**

Les travaux complémentaires de la route du plateau s'élèvent à 15 500€

Date du prochain conseil municipal : Lundi 2 juillet

Pas de conseil municipal programmé au mois d'août sauf si des sujets urgents l'imposent

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close

Délibérations prises :

2024_24 : Demande de subvention restauration patrimoine religieux
2024_25 : Validation du tableau des effectifs 2024

Approuvée à l'unanimité
Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	
BEREAUX	David	
BOUROUMEAU	Séverine	
BOE	Christèle	
COYART	Julien	Excusé
GOUVEIA	José	
MALGOUYRES	Alain	Excusé
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	Procuration à C.GENOVESIO
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	Excusé
POMIER	Sylvie	Procuration à MC MOURLEAU